

AVOS ID

Des territoires en transition à construire ensemble



***La Région Centre-Val de Loire soutient
vos initiatives de développement
pour des territoires en transition***

LA RÉGION SOUTIENT SES TERRITOIRES

centre-valde Loire.fr

AVOS
id

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE



ÉDITO

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région Centre-Val de Loire s'est fixé 2 axes prioritaires d'intervention : accélérer la transition écologique ainsi que l'adaptation au dérèglement climatique et intensifier l'offre de services publics de proximité. Elle déploie cette politique via des contrats de solidarité territoriale (CRST) qui engagent la Région et les territoires sur des projets et moyens à mettre en œuvre.

Ces CRST sont aussi dotés d'un dispositif unique en France pour stimuler et accompagner les synergies entre acteurs locaux : le dispositif A VOS ID – avec ID, pour « Initiative de Développement ». La Région est convaincue que les transformations à entreprendre pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain nécessitent l'implication citoyenne au travers de collaborations nouvelles entre acteurs de la sphère publique et de la société civile, afin de démultiplier les énergies et assurer un ancrage local et durable aux projets. A VOS ID rejoint en cela les principes du programme européen LEADER, en face duquel il peut intervenir en complémentarité.

Via A VOS ID, la Région participe au **financement des moyens d'ingénierie, d'animation nécessaires pour faire émerger, structurer, expérimenter des solutions ascendantes à finalité pérenne**. Le réseau Oxygène – Lab des transitions participe à faire connaître et capitaliser les initiatives inspirantes. Face aux enjeux du 21^e siècle, les solutions sont à inventer dans la proximité et dans des formats de coopération renouvelés, qui participent à la vie démocratique et au mieux-vivre ensemble.



Gaëlle LAHOREAU

Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire à la démocratie permanente, la citoyenneté, aux initiatives locales et à l'éducation populaire



François BONNEAU

Président de la Région Centre-Val de Loire

Vous êtes ?

Différents acteurs peuvent bénéficier de l'aide régionale en faveur de l'initiative

Associations, structures coopératives (SCIC, SCOP, CAE...)
collectivités locales, établissements publics

Au travers d'A VOS ID, la Région peut vous apporter une aide financière pour

- **Structurer, préfigurer** un nouveau projet collaboratif qui contribue au développement d'un territoire avec un impact pérenne : création d'emplois, de services...
- **Expérimenter, tester** le lancement de ce projet nouveau
- Conduire une **étude d'opportunité ou de faisabilité** pour la création d'un nouvel équipement, d'un nouveau service, d'une nouvelle filière...
- Tester une **démarche participative innovante** en direction de la population autour d'un projet, d'une opération d'aménagement...

Quelles dépenses sont-elles prises en compte pour l'aide régionale ?

- Les frais pour **l'animation et la coordination du collectif** de partenaires : salaires et frais annexes, à l'exception de ceux afférents à la rémunération d'agents de la Fonction publique avec statut de fonctionnaire ou en poste permanent
- Les frais **d'ingénierie** : prestations diverses, expertises...
- Les frais **de communication** ou d'organisation d'évènements en lien avec l'initiative
- Les **petits équipements**
- Les coûts liés à des projets d'investissement, y compris bâtimentaires, s'ils sont portés ou co-gérés par des acteurs associatifs ou citoyens



Comment fonctionne l'aide régionale ?



Trois éléments déterminent l'éligibilité à A VOS ID : le **caractère novateur** de la réponse proposée sur le territoire, la **durabilité et la pérennité** de cette réponse et le caractère partenarial de la démarche

50%

Pour les initiatives sans projets d'investissement bâtiminaire, la Région intervient à hauteur de **50%** des dépenses éligibles. **L'aide est plafonnée à 60 000 €** pour une initiative d'une durée maximale de 3 ans. Une initiative peut intégrer plusieurs projets, la subvention ne pouvant être inférieure à 3 000 € pour chacun d'eux.

40%

Pour les investissements (matériels, immobiliers, équipements...), le taux d'aide est de 40% des dépenses éligibles selon la disponibilité des crédits régionaux contractualisés avec les territoires. Des modalités particulières peuvent s'appliquer dans certains cas (cf. cadre d'intervention).

60%

Un taux de **60%** peut s'appliquer si votre projet (montant d'aide plafonné à 66 000€ dans ce cas) :

- vise à structurer une **nouvelle filière économique**
- cible la création de services dédiés aux **jeunes** et/ou projet les impliquant particulièrement
- a un impact positif direct sur la **biodiversité**, ou propose des solutions en matière **d'adaptation au dérèglement climatique**, ou en matière de **décarbonation**
- contribue à **l'égalité entre les genres** ou à lutter contre des formes de discrimination.

Bon à savoir !



L'aide d'A VOS ID peut être complémentaire d'un appui de **Leader**, le programme européen de développement de l'économie rurale

Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique



biodéchets



parcours nature



jardin partagé



co-construction

Objectifs

Préservation des ressources, décarbonation, sobriété énergétique, optimisation foncière, préservation et valorisation de la biodiversité, relocalisation d'activités, valorisation de ressources locales, partage de savoir-faire...

- *Expérimentation de systèmes de valorisation des biodéchets avec un service de collecte à vélo en zone urbaine*
- *Co-construction d'un parcours de découverte (application numérique...) de sites naturels à des fins pédagogiques et touristiques*
- *Expérimentation d'un service de contenants réutilisables consignés*
- *Animation de nouveaux outils et dispositifs en faveur de l'implication et l'expression citoyenne (démarche participative pour la co-conception et la co-gestion d'équipements collectifs)*

Adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité



lien social



tiers-lieux



épicerie associative

Objectifs

Accès aux services du quotidien, nouveaux vecteurs de solidarités et de collaboration entre les habitants, diffusion et pratiques culturelles, dynamisation des centres-villes et centres-bourgs, mobilité active et inclusive...

- *Expérimentation de solutions de mobilité solidaire, de réseaux d'aidants...*
- *Test de nouveaux services itinérants sur un territoire (accessibilité à la culture, aux productions alimentaires locales...)*
- *Préfiguration et développement d'un tiers-lieu, d'une guinguette, d'une radio locale*
- *Étude de faisabilité pour la création d'une épicerie associative*

Pour déposer votre projet A VOS ID



Prendre connaissance du cadre d'intervention du dossier de candidature et des modalités de dépôt via la page A VOS ID du site Internet de la Région
rcvl.fr/avosid



Faire connaître votre initiative auprès de l'animateur/animatrice locale en charge du suivi des contrats régionaux de solidarité territoriale (à identifier via la page A VOS ID du site internet de la Région), qui pourra vous accompagner si besoin dans la formalisation de la candidature

Envoyez votre dossier de candidature à la Région par mail : **avosidcandidature@centrevaleloire.fr**

La Région sollicitera l'avis du territoire dans le cas où il ne figurerait pas dans la candidature



Région Centre-Val de Loire
9 rue Saint Pierre-Lentin
45041 ORLÉANS cedex 1
02 38 70 30 30 - centrevaleloire.fr

